

Forum PBC 37/2021: Révision de l'Inventaire PBC 2021

Michaela Schärer: Editorial. Révision de l'Inventaire PBC.....	2
Carine Simoes, Hans Schüpbach: La diversité du patrimoine culturel suisse. Retour sur l'évolution de l'Inventaire PBC.....	3
Siegfried Möri: Une vue d'ensemble des édifices d'importance nationale.....	5
Nicole Pousaz: Compter les pièces d'un puzzle incomplet. L'archéologie dans l'Inventaire PBC.	6
Laura Albisetti: Fonds et collections dans le nouvel Inventaire PBC.....	8
Katja Bigger, Moira Morinini Pè: L'Inventaire PBC dans le canton du Tessin.	9
Anna Kaiser: L'Inventaire PBC: un modèle pour l'étranger.....	10
Olivier Melchior: Utilisation sur le plan civil et militaire.....	10
Alexandra Kull: Réflexions en vue de la prochaine révision.....	11
Office fédéral de la culture: Système Davos de qualité pour la culture du bâti.....	11

Michaela Schärer: Editorial. Révision de l'Inventaire PBC.

Chères lectrices, chers lecteurs,

Lors de sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a approuvé l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC). Après 1988, 1995 et 2009, il s'agit de la quatrième édition de cet inventaire qui recense des monuments historiques, des sites archéologiques, des collections de musées ainsi que des fonds d'archives et de bibliothèques qu'il convient de protéger en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence.

Un inventaire est une liste affichant de manière transparente la situation patrimoniale d'une organisation à un moment donné. L'Inventaire PBC a pour objectif de montrer la diversité des biens historiques et culturels suisses non seulement aux habitants de la région mais aussi aux visiteurs étrangers. Les monuments et les musées sont souvent considérés comme une grande valeur ajoutée pour le tourisme. Certaines œuvres d'art, comme les tableaux, peuvent certes être évaluées en termes financiers, mais la plupart des biens culturels ont avant tout une grande valeur intrinsèque et émotionnelle qui ne peut être exprimée en chiffres. Les biens culturels sont avant tout fondateurs d'identité et leur véritable valeur pour la société n'apparaît souvent qu'après leur destruction et leur soudaine disparition. C'est précisément dans cette situation que l'Inventaire PBC prend toute son importance. En effet, avant de pouvoir protéger quelque chose, il faut d'abord savoir quoi! A cette fin, l'Inventaire PBC est accompagné d'une carte dans le géoportail de la Confédération. On y trouve des informations et des photos sur les biens culturels d'importance nationale et on peut aussi combiner leur emplacement avec d'autres géodonnées: par exemple d'autres inventaires, des informations touristiques ou encore le cadastre des risques, afin d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des éventuels dangers.

Outre les revenus et la fortune, un inventaire fait aussi état des dettes et des créances ou des obligations en suspens, ce qui permet finalement d'évaluer la situation globale et de dresser un bilan. Cet aspect est souvent négligé, surtout lorsqu'il s'agit de biens culturels. Ce n'est que lorsque Notre-Dame est en flammes, qu'un symbole (touristique) tel que le Pont de la Chapelle de Lucerne menace de disparaître suite à un incendie ou qu'une inondation endommage des archives et des musées que l'on y prête attention. Bien qu'on ne puisse pas toujours éviter de telles catastrophes, on peut du moins en réduire les conséquences grâce aux mesures de protection préventives, qui relèvent de la protection des biens culturels et qui sont mises en œuvre par la Confédération, les cantons, les communes et les particuliers. Il s'agit, par exemple, de la construction d'abris pour biens culturels, de l'élaboration de plans d'urgence et d'évacuation, de la formation des membres de la protection civile et du personnel des institutions culturelles ou encore de l'élaboration de documentations de sécurité et de microfilms. La *numérisation* ou le *changement climatique* sont autant de nouveaux défis que la Confédération devra relever en matière de protection des biens culturels.

Il convient si possible de prévoir des mesures de protection pour tous les objets recensés dans

l'Inventaire PBC. Après tout, un «inventaire» est souvent dressé pour définir les actifs et les passifs d'une succession. Il fournit des informations sur ce que nous laissons à nos descendants. Cet héritage ne se compose pas seulement de richesses, il comprend également l'obligation de transmettre ces biens aussi intacts que possible aux générations futures. Notre office est conscient de l'importance de la protection des biens culturels et souhaite continuer de répondre à cette obligation de manière responsable dans les années à venir grâce au nouvel Inventaire PBC.

Carine Simoes, Hans Schüpbach: La diversité du patrimoine culturel suisse. Retour sur l'évolution de l'Inventaire PBC.

L'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC) a été publié en 1988 pour la première fois. 2021 marque la parution de la quatrième édition. C'est l'occasion pour la section Protection des biens culturels (section PBC) de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de revenir sur son évolution au cours des trois dernières décennies et de faire le point sur les premiers résultats en vue de la prochaine révision.

D'innombrables biens culturels ont été détruits durant la Seconde Guerre mondiale, incitant les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à édicter en 1954 la convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, et son Premier protocole. Ratifiés par la Suisse en 1962, ces deux instruments juridiques posent les deux grands principes de la protection des biens culturels: la sauvegarde en temps de paix et le respect en cas de conflits armés. Le Deuxième protocole de 1999 viendra quant à lui étayer ces principes en recommandant l'établissement d'inventaires comme mesure concrète de protection.

Une protection en cas de conflit armé, et au-delà

La convention de la Haye et ses deux protocoles sont mis en œuvre en Suisse par la loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence. La révision totale de la loi et son entrée en vigueur en 2015 fut l'occasion d'étendre le champs d'application aux catastrophes et aux situations d'urgence.

La Confédération et les cantons planifient des mesures préventives de protection des biens culturels déjà en temps de paix, telles que la tenue d'un inventaire PBC, la sauvegarde de fonds d'archives sur microfilms, l'établissement de plans de sauvetage en cas de catastrophe ou l'organisation d'abris de protection pour biens culturels. Ainsi, le cadre suisse de la protection des biens culturels va au-delà du cadre international, et fait ainsi figure de précurseur à l'étranger.

Etablissement de l'Inventaire PBC, un travail évolutif

L'OFPP (section PBC) est en charge de la révision périodique de l'Inventaire PBC et de sa publication, après approbation par le Conseil fédéral. L'Inventaire PBC recense des biens culturels suisses d'importance nationale (objets A) et régionale (objets B).

La récolte d'informations auprès des cantons pour les deux premières éditions de l'Inventaire PBC de 1988 et 1995 fut un travail ardu. À l'époque, les quelques services cantonaux des monuments historiques qui possédaient des inventaires, disposaient d'informations lacunaires. Les documents se présentaient pour la plupart sous forme de fiches papier à manipuler manuellement et l'inventorisation systématique n'en était encore qu'à ses prémices. Les biens culturels enregistrés dans l'Inventaire PBC ont donc été retenus en fonction des informations livrées par le canton, soit avec un résultat très inégal et non représentatif au niveau national.

Pour tenter de palier le déséquilibre entre le nombre et les types d'objets inscrits par canton, le Comité suisse de la protection des biens culturels a également soumis des propositions tenant compte en particulier des biens culturels figurant à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) ainsi que de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). L'Inventaire PBC

recensait alors des hameaux et des villages, le col du Saint-Gothard ou encore des sentiers muletiers à travers les Alpes.

Les choix effectués lors des deux premiers Inventaires PBC ont suscité des critiques de la part des services cantonaux spécialisés ou des départements fédéraux et organisations concernés. En outre, des objets de grande envergure tels que la vieille ville de Bâle des deux côtés du Rhin, l'ensemble de la vieille ville de Berne dans la boucle de l'Aar, le périmètre de la Cité à Lausanne ou la vieille ville et ses fortifications à Genève ont été répertoriés mais n'auraient pas pu être protégés dans leur ensemble en cas de conflit armé. Par ailleurs, l'archéologie n'était que partiellement représentée par quelques grands sites comme Avenches (VD), Windisch (AG) ou Martigny (VS). En ce qui concerne les biens culturels meubles, seules certaines collections importantes de musées étaient recensées. Pour les bibliothèques et les fonds d'archives, la publication de l'Inventaire PBC ne faisant que mentionner qu'ils pouvaient être considérés comme d'importance nationale ou régionale, sans qu'aucun n'objet de ces domaines n'y figure vraiment.

L'Inventaire PBC 2009, vers une méthodologie du recensement

Des enquêtes menées auprès des services cantonaux de protection des monuments et des sites et d'archéologie ont montré un manque d'unité pour le recensement et l'évaluation des monuments du patrimoine bâti dans les cantons. L'absence d'une base pratique et contraignante pour la classification des monuments individuels est mise en cause.

En collaboration avec des membres de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) et d'autres experts, une méthodologie a été mise en place permettant d'évaluer les monuments individuels et de les comparer entre eux selon des critères uniformes à l'aide d'une matrice. Ce développement a permis de créer un fondement scientifique afin d'opérer un choix uniforme pour l'Inventaire PBC. L'édition 2009 de l'Inventaire PBC a ainsi profondément marqué son évolution, lui conférant une valeur scientifique reconnue.

L'édition 2009 est également marquée par un autre aspect important: la publication des objets A de l'Inventaire PBC dans le géoportail de la Confédération (swisstopo). Cet outil permet de visualiser et de combiner des géodonnées accessibles librement. Ainsi, il est possible de générer des cartes pour l'établissement de plans de sauvetage pour biens culturels, de planifier la visite de monuments historiques au gré d'une ballade touristique ou de sensibiliser les jeunes générations à la protection du patrimoine culturel.

L'Inventaire PBC, édition 2021

Lors des travaux de révision qui ont mené à l'édition 2021, la méthodologie développée en 2009 a été en grande partie conservée, de même que les critères uniformes d'évaluation et la matrice. Avec cette dernière révision, un nombre plus important d'objets archéologiques a pu être identifié, de même que la qualité matérielle des données relatives aux objets B ainsi que l'exactitude de leur emplacement ont pu être améliorés. Dans le cas des biens culturels meubles, l'inscription des principaux fonds et collections dans l'Inventaire PBC permet d'encourager les institutions à élaborer des plans d'urgence et d'évacuation en cas de catastrophe. L'actuelle édition de l'Inventaire PBC recense de manière uniforme l'état du patrimoine culturel suisse d'importance nationale et régionale et présente ainsi un solide aperçu différencié de sa diversité.

Le résultat de la révision a fait l'objet de commentaires majoritairement positifs lors des consultations spécialisées au sein des cantons, des organisations tierces concernées et des départements fédéraux. L'Office fédéral de la culture (OFC), partenaire de la révision

de 2009, a salué le projet et qualifié la révision d'exemplaire. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a considéré l'Inventaire PBC comme étant d'une grande importance nationale. Il a souligné que dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de La Haye, l'Inventaire PBC offre une vision neutre et indépendante et constitue un modèle d'inventaire des biens culturels meubles et immeubles reconnu au niveau international. À l'étranger, la Suisse est souvent citée en exemple pour son expertise en matière de protection des biens culturels, principalement pour la qualité de son Inventaire PBC et sa présentation dans le géoportail de la Confédération. En effet, rares sont les États Parties à la Convention de La Haye à disposer d'outils comparables.

La révision, un processus continu

Lors de chaque révision de nouveaux enjeux émergent. Ainsi, un travail de recensement et d'évaluation uniforme pourra être entrepris pour les constructions militaires, le patrimoine culturel ferroviaire de valeur historique ou encore les installations sportives. La prochaine révision sera également l'occasion d'examiner le seuil de la datation de 1980 retenue jusqu'ici pour le recensement des monuments du patrimoine culturel bâti.

Au-delà de ces considérations, l'objectif général des futures révisions reste inchangé: écartier toute ambiguïté dans l'Inventaire PBC et renforcer la protection du patrimoine culturel suisse. Avec cette quatrième édition de l'Inventaire PBC, le public dispose d'un solide aperçu actuel des monuments bâtis, des sites archéologiques et des collections d'importance nationale et régionale dignes de protection en Suisse.

Siegfried Möri: Une vue d'ensemble des édifices d'importance nationale.

L'Inventaire PBC est mis à jour périodiquement. Les cantons effectuent une première sélection de biens culturels d'importance nationale (objets A) et soumettent leurs propositions à la Confédération pour examen.

Alors que les éditions de 1988 et 1995 étaient des inventaires mixtes qui recensaient des sites et des biens, la révision de 2005–2009 se concentrait sur les objets individuels. Pour la première fois, des objets A ont été évalués en tant que tels à l'aide de critères uniformes et ont été classés au sein de différentes catégories suite à une comparaison nationale. La création d'une base de données a permis un stockage centralisé des photos et les données afin de faciliter le travail de comparaison. Les objets ont été évalués selon des critères uniformes grâce à de nouvelles matrices élaborées pour chaque catégorie par un groupe de travail et des spécialistes, qui les ont ensuite soumises au comité d'évaluation.

La même procédure a été appliquée pour la révision 2017–21. Les discussions ont porté sur environ 400 nouveaux ajouts et autres changements concernant souvent le titre ou l'étendue des objets, ainsi que sur quelques suppressions ou déclassements par rapport à l'Inventaire PBC 2009.

L'Inventaire PBC est le seul inventaire national recensant des édifices de manière systématique selon des critères scientifiques. Ce classement n'est pas seulement utilisé pour la protection des biens culturels. Il sert de référence pour des expertises de bâtiments historiques et certaines institutions l'utilisent pour l'octroi de subventions (p. ex. le Fonds de loterie du canton de Berne ou la Fondation Pro Patria).

Nicole Pousaz: Compter les pièces d'un puzzle incomplet. L'archéologie dans l'Inventaire PBC.

En archéologie comme en d'autres domaines voués à la protection du patrimoine culturel, dresser un inventaire entraîne souvent des interrogations en cascade, à commencer par la définition et l'identification des objets que l'on souhaite sauvegarder. Qui dit inventaire sous-entend obligatoirement hiérarchisation et sélection, pour réussir à atteindre les objectifs visés. Ça l'est d'autant plus si l'on parle de conflit armé ou de situation d'urgence impliquant des critères pragmatiques et logistiques.

Inscrire à l'inventaire comporte donc fatalement une part de deuil à faire, celle d'une exhaustivité, toute relative quand on parle de vestiges matériels historiques. Une illustration récente de ce dilemme est à trouver en musicologie, où la redécouverte d'un manuscrit inédit de Beethoven remet en question la mélodie de la *Lettre à Elise*, largement connue même des non-mélomanes. La dédicace est certainement incorrecte et les notes ancrées dans notre oreille pas totalement identiques à celles qui étaient nées dans l'esprit du compositeur. Que conserver de cette œuvre désormais?

Niveau national ou cantonal?

Le nouvel exercice accompli dans le cadre de la révision de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (Inventaire PBC) nous a rapidement mis en face de questions épistémologiques et méthodologiques rencontrées de manière chronique par les archéologies cantonales. Nous avons souvent l'occasion d'en faire dans la revue annuelle de l'archéologie vaudoise, récemment à l'occasion de l'enquête nationale lancée par l'Office fédéral de la statistique. Cette enquête a mis en évidence plusieurs divergences substantielles en matière de terminologie, dues tant à la langue qu'aux structures administratives, aux bases légales et aux pratiques respectives des cantons. Le terme même de «site archéologique» n'est pas normé au niveau national, ni davantage la notion de «périmètre de protection». Selon que les inventaires auxquels ils se réfèrent s'appuient sur des bases légales plus ou moins contraignantes, ils n'apparaissent pas forcément dans les statistiques. Comme le relève le texte explicatif du fascicule publié, *«Les chiffres sont fortement dépendants des pratiques cantonales et se prêtent mal à des comparaisons au niveau national»*.

Pour autant, la démarche en elle-même était novatrice, car de telles statistiques sont difficiles à recueillir au niveau suisse. Les raisons de ce déficit apparent relèvent des bases légales qui régissent en Suisse la protection du patrimoine. En effet, en vertu de l'article 78 «Protection de la nature et du patrimoine» de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. Néanmoins, trois inventaires fédéraux recensent les sites construits, paysages et voies de communication historiques d'importance nationale qui sont:

- ISOS, Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse;
- IFP, Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale;
- IVS, Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse.

L'Office fédéral de la culture (OFC) tient également à jour une liste des sites historiques et archéologiques qui ont été soutenus financièrement par des subventions fédérales, et ceci qu'ils soient d'importance nationale, régionale ou locale. Par conséquent, dans ce cadre

politique et législatif, l'Inventaire PBC occupe une place à part, que la révision 2021 va sans doute consolider et rendre plus signifiante encore comme outil de gestion du territoire.

Des questions méthodologiques

Sur le plan méthodologique, la dénomination des objets «archéologie» dans l'Inventaire PBC fait désormais état de leur localisation et de leur datation, d'une manière plus appropriée au domaine. Les mentions trop vagues comme «site préhistorique» ont été abandonnées au profit d'appellations plus précises. En effet, grâce à l'essor de l'archéologie préventive en Suisse durant les trois dernières décennies, la mise à disposition de publications scientifiques relatives notamment aux grands travaux (Routes nationales et Rail 2000, par exemple) ont grandement renouvelé les connaissances archéologiques de la Suisse. De plus, l'archéologie dispose désormais de méthodes de datations physico-chimiques généralisées et plus largement accessibles.

La table chronologique publiée dans la revue Forum PBC No. 17/2011 nécessitait par conséquent un «rafraîchissement» ainsi qu'une traduction en français et en italien, adaptées aux appellations culturelles de Suisse occidentale et méridionale. Tenant compte de l'évolution scientifique, nous avons veillé à appliquer les terminologies générales en usage aujourd'hui, et conservé les appellations classiques de Paléolithique / Mésolithique / Néolithique / Age du Bronze / Age du Fer / Antiquité / Moyen-Age / Epoque moderne / Epoque contemporaine. La fourchette chronologique demeure relativement approximative pour la préhistoire et devient plus précise quand les périodes sont mieux connues et datées grâce à des faits historiques. Les subdivisions plus fines, et appellations culturelles, quand elles existent, figurent également dans la nouvelle table, disponible dans trois langues nationales. Tous les sites dont la datation a pu être assurée sont désormais associés à une période, notion que l'on retrouve également dans le géoportail sous «informations supplémentaires». La méthode de dénomination est la même partout: nom du site / objet / datation.

Un travail en constante évolution

La particularité des sites archéologiques, dans nos contrées le plus souvent enfouis, est de n'être connus parfaitement qu'au terme de leur fouille exhaustive selon des méthodes scientifiques. Cette opération conduit souvent à leur destruction après le dégagement méticuleux des couches et structures, couplé à leur documentation scientifique complète (relevés, photographies, descriptions) dont l'exploitation conduit, quand les ressources sont disponibles, à la publication des résultats. Nombre de sites demeurent inconnus et ne sont mis au jour que grâce à des campagnes de prospection ordonnées par les archéologies cantonales (tranchées de sondages, prospections aériennes, pédestres, etc.). A côté des nouveaux sites identifiés, d'autres sont détruits lors de travaux de construction ou d'aménagements, souvent sans même que les terrassiers ne s'en aperçoivent, échappant ainsi aux experts du passé. Estimer la valeur de sites non fouillés demeure quasiment impossible: chaque gisement est unique et sa préservation jusqu'à nos jours dépend directement des conditions environnementales et sédimentaires, variables au fil des millénaires. Les résultats de forages ou des sondages demeurent trop aléatoires et statistiquement insuffisants pour juger de l'importance nationale d'un site, à moins qu'il ne soit l'unique objet d'une période non représentée en Suisse jusqu'à sa découverte. L'Inventaire PBC avec des sites archéologiques est le reflet d'une situation des connaissances à un moment donné et ne peut donc jamais être exhaustif. La liste établie en 2018 et 2019 pour être publiée en 2021 a d'ailleurs déjà pris de l'âge et devra par conséquent être revue dans le détail, à la lumière des connaissances acquises ici et maintenant, lorsque le temps de la prochaine révision sera venu!

Principes de la révision de 2021

L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des *Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes* en 2011 a impliqué que les 56 sites de la Suisse soient désormais répertoriés individuellement dans l'Inventaire PBC en tant qu'objets A. Leurs dénominations sont alignées sur celles du guide de la Société d'histoire de l'art en Suisse (*Les Palafittes suisses, 2017*), complétées si nécessaire par les archéologies cantonales.

Autre élément déjà relevé en 2009, la délimitation claire entre monuments historiques et archéologiques n'est pas toujours aisée. La répartition appliquée par la Section PBC en discussion avec les spécialistes propose désormais une solution viable. Les ruines de château, les potences/gibets, les mines et les ouvrages militaires fortifiés jusqu'à l'époque de la Première Guerre mondiale sont désormais classés dans l'Inventaire PBC en tant qu'objets archéologiques. Cette classification correspond assez bien à celle qui est appliquée par quelques cantons, où schématiquement les immeubles «habitables» sont des monuments historiques alors que les ruines deviennent des sites archéologiques, ce qui importe peu finalement si les services officiels cantonaux en coordonnent la protection et la gestion.

En 2009, l'intégration des bourgs et villes médiévales n'avait pas encore été réalisée systématiquement. Cette situation a pu conduire à certaines incohérences, par exemple à Grandson où le château-fort et l'église médiévale Saint-Jean étaient protégés alors que le bourg médiéval qui s'étend entre les deux ne l'était pas. L'actuelle révision devrait permettre d'améliorer grandement ce point. Ainsi le périmètre des «villes avec passé historique ou *vicus / oppidum*» est désormais présenté dans un petit texte, qui sera aussi publié sur le géoportail. On devrait ainsi éviter que des objets soient proposés lors d'une prochaine révision alors qu'ils se trouvent déjà dans le périmètre de la ville comme cela a été le cas lors de cette révision.

Conclusion

Grâce à la participation active de ses membres et leurs connaissances encyclopédiques en la matière, le groupe de travail «Archéologie» a parfaitement fonctionné, grandement appuyé par le soutien professionnel de la section PBC. Les réflexions menées, la structuration des choix ont été validées par la Commission fédérale pour la protection des biens culturels (CFPBC), aboutissant à une augmentation substantielle du nombre de sites archéologiques. Indubitablement ce patrimoine, parfois invisible, enfoui ou immergé, est davantage pris en considération. L'Inventaire PBC comprend désormais 642 objets A (+ 242 par rapport à 2009) et 941 objets B (+ 291), offrant un panorama assez impressionnant des sites archéologiques suisses, de leur diversité ainsi que des particularités géographiques et culturelles de notre pays.

Il n'en demeure pas moins, que cette liste PBC des sites archéologiques d'importance nationale dépend encore beaucoup des structures administratives cantonales. Même si des lignes directrices consensuelles se sont déjà dessinées lors de la révision 2021, il serait souhaitable qu'un réel inventaire national, chronologique et thématique puisse être établi par des groupes d'experts désignés par les archéologues cantonaux (spécialistes de la Préhistoire, de l'Epoque romaine, du Moyen-Age, etc.) afin de dépasser, enfin, les frontières cantonales.

Laura Albisetti: Fonds et collections dans le nouvel Inventaire PBC.

Lors de la révision de 2009, l'accent avait été mis sur le recensement et l'évaluation systématique des collections. La présente édition est axée sur la révision des inscriptions existantes. C'est pourquoi le nombre total d'objets est resté approximativement le même qu'en 2009.

Archives

Les archives cantonales ont été classées à l'unanimité comme objets A. Quant aux archives communales, civiles et spéciales, de nombreuses nouvelles propositions ont été soumises, ce qui a conduit le groupe d'experts à affiner son processus de décision. Au final, on remarque quelques déclassements d'objets A par rapport à l'édition de 2009 (principalement des archives municipales ainsi que quelques archives spéciales) et plusieurs déclassements d'objets B. La plupart des nouvelles propositions ont été classées comme objets C (d'importance locale) et n'ont donc même pas été prises en considération pour l'Inventaire PBC. Ces décisions n'ont parfois pas été bien comprises, mais elles ont finalement été acceptées.

Peu d'objets ont été proposés en ce qui concerne les archives d'entreprises. En cause, le manque d'intérêt mais aussi des archives peu développées, trop récentes ou pas assez accessibles au public.

Bibliothèques et musées

Les quelques nouveaux ajouts et surclassements ont été compensés par des déclassements ou des suppressions. Toutefois, notamment dans le cas des musées, des améliorations ont été constatées dans le domaine des dépôts et de la professionnalisation par rapport à 2009.

Futur numérique

La présente édition de l'Inventaire PBC met une fois de plus à l'honneur la protection des biens culturels meubles. Toutefois, afin de tenir compte des évolutions sociales et économiques, des révisions et des ajustements réguliers seront nécessaires à l'avenir.

Lors de la prochaine révision, il s'agira notamment de tenir compte de la numérisation. La Section PBC a d'ores et déjà décidé de développer une matrice en collaboration avec un groupe d'experts afin de pouvoir classer les biens culturels numériques de manière appropriée.

Katja Bigger, Moira Morinini Pè: L'Inventaire PBC dans le canton du Tessin.

Depuis quelques années, l'Inventaire suisse des biens culturels (Inventaire PBC) joue un rôle toujours plus important dans la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel du canton du Tessin. Les dernières révisions de ce document ont permis de procéder à un alignement entre ce qu'il est prévu de protéger dans l'inventaire lui-même et dans la loi cantonale (*Legge cantonale sulla protezione dei beni culturali del 13 maggio 1997, LBC*).

L'Inventaire remplit différentes fonctions dans plusieurs domaines: il s'agit avant tout d'une base juridique régissant les activités de la protection civile et d'un instrument pour sensibiliser les propriétaires d'édifices et d'œuvres d'art. Il permet d'évaluer si un bien mérite d'être protégé selon la LBC et constitue une référence parmi d'autres pour le calcul des subventions accordées par la Confédération pour la restauration de bâtiments, d'objets d'art et de sites archéologiques.

Anna Kaiser: L'Inventaire PBC: un modèle pour l'étranger.

L'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale (Inventaire PBC), disponible sur le géoportail de la Confédération en combinaison avec d'autres géodonnées, constitue à plus d'un titre un modèle novateur et sert d'exemple à l'étranger pour la protection des biens culturels, aussi bien sur le plan civil que militaire.

En outre, les données peuvent aussi être directement intégrées dans les systèmes militaires et les cartes électroniques de la situation. La version en ligne de l'inventaire, présentée sous la forme d'un système d'information géographique (SIG), propose des cartes et des vues aériennes qui peuvent être combinées avec d'autres données cartographiques, ce qui est particulièrement intéressant pour les responsables militaires de la protection des biens culturels.

Il est aussi possible de superposer en un clic les biens culturels avec les zones et les cartes de danger, une aide précieuse pour la prévention des catastrophes. Dans ce domaine, une combinaison avec des prévisions sur les changements climatiques et les catastrophes naturelles à venir serait très intéressante.

Pour finir, l'inventaire en ligne offre aux touristes la possibilité de parcourir les principaux biens culturels du pays avant de les visiter.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la version en ligne gratuite de l'Inventaire suisse des biens culturels est une vraie source d'inspiration.

Olivier Melchior: Utilisation sur le plan civil et militaire.

Base de données et géoportail

La banque de données PBC, créée à partir de 2002 dans l'environnement SAP, a été adaptée aux besoins spécifiques de la PBC pour permettre non seulement de saisir des données sur un objet, mais aussi d'ajouter des photos et des documents. La solution SAP de la Confédération avait pour avantage d'offrir une maintenance permanente assurant la compatibilité avec de futures migrations.

Outre des informations sur la localisation de l'objet PBC, les données relatives aux édifices, les époques ou les architectes, la base de données PBC propose des photos, des documents de travail en différents formats ainsi que des liens vers d'autres inventaires fédéraux et cantonaux ou des sites internet. Une matrice est également disponible pour chaque objet d'importance nationale (objet A).

Toutefois, la version SAP actuelle arrive à la fin de son cycle de vie. Cela signifie qu'elle ne sera plus développée à partir de la fin 2025 et que le service de support ne sera plus assuré. Les premiers travaux pour le passage au nouveau système SAP S/4HANA ont déjà été lancés dans le cadre du programme SUPERB23.

Le géoportail de la Confédération est la plate-forme d'information géographique de l'administration fédérale. Ce pool de géodonnées offre un large éventail de représentations, de cartes et d'informations. Lors de la publication de l'Inventaire PBC révisé en 2009, les objets d'importance nationale (objets A) ont également été inclus dans une application SIG séparée nommée «Inventaire PBC 2009». Cela a permis de proposer de nombreuses possibilités de combinaison et d'affichage. Les informations obtenues de cette manière peuvent par exemple être utilisées pour l'analyse des risques et la planification d'urgence relatives à un objet PBC spécifique.

Selon la Convention de La Haye de 1954, les militaires doivent respecter les biens culturels même en cas de conflit armé. Les informations géographiques jouent donc un rôle essentiel dans la planification des exercices et des opérations militaires. Par conséquent, les informations relatives aux objets A seront aussi enregistrées dans les systèmes de commandement et d'information militaires.

En outre, des modèles de géodonnées de base ont dû être développés avec des experts.

Alexandra Kull: Réflexions en vue de la prochaine révision.

La présente révision a soulevé des questions dans plusieurs domaines et montré qu'il manque encore une procédure clairement définie pour traiter certains objets.

Les premiers groupes de travail ont déjà été créés pour traiter les catégories «ouvrages de combat et de commandement» et «chemins de fer / infrastructures ferroviaires». Il s'agit d'élaborer des bases avec l'aide d'experts afin de pouvoir recenser et évaluer les objets à prendre en considération dans toute la Suisse selon des critères uniformes.

Au cours de la révision, certaines organisations ont proposé de nouveaux sujets, mais ils ont été écartés et seront discutés ultérieurement. Pour finir, l'Inventaire PBC est censé proposer un aperçu de tous les biens culturels de la Suisse et jusqu'à présent, certains objets symboliques et identitaires de notre pays n'ont pas encore été pris en compte.

De nouveaux domaines apparaissent avec les progrès de la numérisation et il sera certainement nécessaire d'introduire des objets numériques dans l'Inventaire PBC. Il peut s'agir de fonds d'archives, d'objets d'art, de reproduction d'art ou encore de données de recherche.

Office fédéral de la culture: Système Davos de qualité pour la culture du bâti.

L'Office fédéral de la culture (OFC) a publié *le Système Davos de qualité pour la culture du bâti*, qu'il a élaboré en collaboration avec des partenaires internationaux. Il s'agit de la première méthode complète permettant d'évaluer objectivement la qualité de la culture du bâti d'un lieu. Ce système constitue une aide à la mise en œuvre d'une culture du bâti de qualité.

Le Système Davos de qualité part du principe qu'une culture du bâti de qualité peut être objectivée et évaluée sur la base des critères suivants: Gouvernance, Fonctionnalité, Environnement, Économie, Diversité, Contexte, Esprit du lieu et Beauté. Les critères sociaux, culturels et affectifs sont placés sur pied d'égalité avec les critères techniques et fonctionnels. Le Système Davos de qualité fournit un formulaire d'évaluation contenant une liste de questions pour chacun des huit critères. Cette liste peut être adaptée à la situation spécifique d'un lieu ou d'un projet et complétée au besoin. Le formulaire rempli permet de déterminer la qualité de la culture du bâti d'un lieu, ses points forts et ses points faibles. En tant qu'instrument d'assurance qualité, le Système Davos de qualité peut être utilisé dans le cadre du développement de projets propres, de l'évaluation par un jury lors d'un concours ou de processus participatifs.